



Barneville-Carteret

barneville-carteret.fr

FEUILLE
D'INFORMATION
MUNICIPALE N°5

AVRIL
2016

Le mot du Maire

Pas de hausse des taxes locales.

Le 29 mars dernier, votre conseil municipal a voté, à l'unanimité, les comptes administratifs de 2015 ainsi que le budget primitif pour l'année 2016. Vous pouvez d'ailleurs consulter les grandes lignes du budget et des comptes administratifs sur le site internet de la Mairie.

Dans un contexte de baisse significative des dotations de l'état nous avons décidé, comme d'ailleurs la Communauté de Communes, de maintenir les taxes à leur niveau actuel conformément aux engagements que nous avons pris. J'observe d'ailleurs que la plupart des communes de la Manche ont adopté la même politique.

Dès notre arrivée, pour faire face aux diminutions importantes des dotations de l'état, nous avons décidé de mettre en place une vraie politique d'économies. Grâce à l'implication de tous, cadres et employés municipaux, élus, administrés, nous sommes parvenus à des résultats assez significatifs : entre 2014 et 2015 les charges de fonctionnement ont baissé de 400 000 euros alors que, dans le même temps, nos recettes (dotations de l'état etc..) étaient diminuées de près de 200 000 euros.

Ces efforts constants devront être poursuivis, et même probablement intensifiés, car nos dotations vont sans doute continuer à décroître dans les deux ans qui viennent et il nous faudra trouver d'autres sources d'économies sans pour autant trop diminuer les services fournis aux administrés.

Malgré ces contraintes, votre conseil municipal a adopté un budget raisonnable et néanmoins ambitieux en maintenant un bon niveau d'investissement pour 2016. Ce sont les économies réalisées sur le fonctionnement qui permettront de financer les investissements.

Nous reviendrons plus en détail sur les principaux chapitres de ce budget dans le prochain bulletin.

Bien sincèrement

Pierre Géhanne

Dans ce numéro:

Le mot du Maire

L'entretien de la commune

La collecte sélectives des emballages ménagers

TIPI le paiement en ligne simplifié

Le risque de submersion

Les travaux de la commune

La course la Mère Denis

Le Tour de France et les dates à retenir

Le Tourisme, les entreprises la jeunesse et sports

Barneville et Carteret à l'heure de Verdun

L'état civil et les numéros utiles

ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Il est souvent question de la propreté de la commune, certains habitants estiment que celle-ci dépend exclusivement des services municipaux.

Il est donc utile de rappeler que tout riverain (propriétaire ou locataire) doit entretenir celle-ci entre sa limite de propriété et la voie publique : donc les trottoirs et les bords de chemins sont à sa charge.

Plusieurs raisons font que le retour à la règle est indispensable :

1/ Pour des raisons budgétaires, un poste d'employé municipal, " voirie ", parti en retraite, n'a pas été remplacé et un agent contractuel " voirie " n'a pas été reconduit.

2/ La commune anticipe les directives concernant l'interdiction d'utiliser les produits chimiques pour le désherbage, qui, de ce fait, demande beaucoup plus de temps. Il est ici rappelé que cette disposition sera également applicable pour les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2020.

3/ Les habitants respectant la règle pourraient peu à peu se décourager, en observant que d'autres laissent cette tâche à la charge des employés communaux, allant même jusqu'à se plaindre que le travail n'est pas réalisé !!

Amis Barnevillais-Carteretais, aidez la commune à faire de notre village un bel endroit où il fait bon vivre.

Thierry TOTAIN

DU NOUVEAU DANS LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALAGES MENAGERS, DES PAPIERS ET DES JOURNAUX-MAGAZINES

Compte tenu de sa densité de population, Barneville-Carteret est la seule commune de la Communauté de Communes de la Côte des Isles à bénéficier d'une collecte à domicile des emballages ménagers, des papiers et des journaux-magazines.

Pour des raisons de sécurité, de redéploiement du personnel, mais également pour limiter les envols et l'impact visuel de ces sacs dans notre station balnéaire, les sacs jaunes réservés à la collecte de ces déchets recyclables ne seront plus redistribués au coup par coup par les agents qui effectuent les tournées et ce, à partir du premier 9 juin 2016.

Les sacs jaunes seront donc dorénavant distribués en rouleau aux usagers s'acquittant de la redevance d'ordures ménagères lors de permanences organisées à la Mairie de Barneville-Carteret.

Pour cette année 2016, ces permanences se tiendront les **samedi 28 mai et 4, 11 et 18 juin, le 9 juillet et le 6 août de 9h00 à 12h00.**

En cas d'indisponibilité, les sacs jaunes peuvent également être retirés à l'accueil de la Communauté de Communes aux jours et heures d'ouverture au public.

Une information écrite rappelant notamment les consignes de tri à adopter, sera distribuée dans votre boîte aux lettres au début du mois de mai prochain. Il y sera notamment précisé que seuls les déchets recyclables présentés dans les sacs jaunes transparents sont collectés lors des tournées d'où l'importance de vous en procurer pour pouvoir poursuivre votre geste de tri dans de bonnes conditions.

Il est par ailleurs rappelé qu'en complément de cette collecte sélective en porte-à-porte, la Communauté de Côte des Isles a installé sur le territoire communal 11 points « recyclage » dont 6 enterrés qui sont en permanence à votre disposition.

Comptant sur votre participation éco citoyenne !



Jean-Louis REVERT

TIPI PAIEMENT EN LIGNE, SIMPLIFIE LA VIE DES USAGERS

Le dispositif



Titres Payables sur Internet

Les redevables des services, Cantine, Port, Eau et Assainissement de la Commune pourront désormais régler leur facture en ligne.

Munissez-vous de l'avis des sommes à payer que vous avez reçu de la Trésorerie de Barneville-Carteret.

Toutes les informations nécessaires au paiement de votre facture y figurent. Il suffit de vous connecter sur le site de paiement en ligne de la Direction Générale des Finances Publiques (www.tipi.budget.gouv.fr).

Cliquez ensuite sur "Accéder au paiement" et suivre les instructions. L'identifiant de la collectivité à saisir est le code « TIPI » indiqué sur votre facture.

Un mail de confirmation de la transaction vous sera envoyé à l'adresse e-mail que vous aurez saisie.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez trouver la documentation TIPI sur le site de la Commune : Barneville-Carteret.fr - rubrique vie quotidienne – démarches administratives

LE RISQUE DE SUBMERSION

Si on ne prend pas conscience du risque, on risque encore davantage.

Alors que si on en prend conscience, on peut imaginer plus sereinement les moyens d'éviter une catastrophe ou d'y faire face.

La prise de conscience :

Il y a cinq ans, la tempête Xynthia frappait la commune de la Faute sur Mer.

Chaque département maritime créa, à la suite, une cartographie des zones à risque de submersion.

Au niveau national, ce fût la première étape d'une vraie prise de conscience du risque.

Puis, au niveau local, nous avons assisté à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), arrêté par Monsieur le Préfet de la Manche.

La municipalité de Barneville-Carteret, sans nier l'intérêt et la nécessité d'un tel plan, l'a rejeté, faute par l'administration d'avoir su écouter les remarques et suggestions de vos élus.

La principale raison de ce rejet réside dans le fait que l'administration a traité le risque de submersion à Barneville-Carteret, comme elle l'a traité dans d'autres régions comme la Faute sur mer, alors que le niveau de risque pour les personnes n'a aucun rapport d'un lieu à l'autre et que pour l'instant les digues de protection doivent jouer leur rôle.

D'ailleurs, une étude sur l'état général des digues dans la commune a été menée dernièrement par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé agréé par l'Etat. Cette étude révèle par exemple que la digue SUD, celle qui protège tout le secteur habité de Barneville-plage est en relativement bon état et assure correctement pour l'instant cette protection. La surveillance de cet état est assurée par la commune en vertu d'un protocole précis dont le sérieux a été reconnu et validé par les services de l'Etat.

Le PPRL cependant, prend pour hypothèse qu'aucune digue ou protection n'est sûre à 100 % (principe de précaution).

Les acteurs, les moyens :

Pour le moment, en matière de défense contre la mer, le principe en droit français est qu'il appartient aux propriétaires riverains de la mer de protéger leur bien contre l'action des flots. Ce principe est posé par la loi du 16 septembre 1807 (art. 33) qui constitue le texte fondamental en la matière. L'initiative et la maîtrise d'ouvrage des travaux de protection nécessaires sont donc laissées aux propriétaires riverains qui ont bien sûr intérêt à se regrouper en associations syndicales.

La défense contre la mer ne peut s'imaginer de manière préventive et collective qu'avec l'accord des riverains, qui n'est malheureusement pas toujours donné, certains refusant de céder leur « lais de mer » malgré le risque, en cas de forte tempête, de dégradation voire de perte de leur propriété.

A partir du 1er janvier 2018, les communautés de communes, quant à elles, auront vocation à intervenir dans le domaine de la défense contre la mer, comme le prévoient les lois MAPAM et NOTRE.

Ces textes visent à la clarification et au partage des responsabilités entre l'Etat, les collectivités et les riverains des zones à risques. L'Etat n'interviendra donc plus que pour accorder des subventions « au cas par cas ».

Les collectivités ou les riverains, selon le cas, auront l'initiative des travaux, sous leur seule responsabilité.

Par ailleurs, les textes n'ont intégré dans la compétence obligatoire des communautés de communes que l'entretien et la réparation des digues existantes.

. S'agissant des digues existantes, la collectivité aura le choix de sélectionner celles qui constituent un enjeu important de protection des personnes et des biens et de laisser la responsabilité des autres digues à leurs propriétaires riverains.

. La construction de nouveaux ouvrages qu'il faudra sans doute prévoir dans l'avenir à d'autres endroits a donc été laissée à l'initiative des riverains...

Monsieur le Préfet de la Manche, interrogé par nos soins, nous a confirmé ce dernier point.

Il est fort dommage que le législateur ait cru bon d'inscrire dans une loi destinée à la défense contre la mer cette distinction subtile entre défense du cordon dunaire (du ressort des riverains) et entretien des digues existantes (du ressort de la collectivité)...

Certes, la collectivité pourra choisir d'inscrire volontairement la lutte contre l'érosion du cordon dunaire dans ses statuts. Toutefois, il n'est pas certain que toutes les collectivités concernées soient particulièrement enclines à alourdir leur budget et par voie de conséquence les taxes locales s'il ne leur en est pas fait obligation.

Jean-Pierre LAURENT



Travaux réalisés par les services techniques

Rue Excoffier

Réfection complète d'une partie du réseau EP, en effet celui-ci passait initialement dans un restaurant



Cimetière Barneville

Extension d'un aménagement destiné à recevoir des columbariums.



Rue du pic Mallet et avenue de Paris.

Campagne de nettoyage des pavés autobloquants des trottoirs.



Salle de danse

Aménagement d'un vestiaire et travaux d'embellissements.



Barneville plage

Réaménagement du talus suite à la suppression d'un escalier.



Sanitaire salle des Douits

Réaménagement total en cours des sanitaires avec mise aux normes accessibilité.



Centre Eugène Godey

Réaménagement en cours de l'espace jeux.



Main courante du parc de la mairie

Finalisation de l'aménagement pour faciliter le déplacement.



Boulevard Maritime

Réfection en cours des regards de pluvial

Salle de Bridge

Réfection complète des embellissements de la salle

La Mère Denis : une épreuve de course à pied désormais reconnue.

Le samedi 09 juillet 2016, quelques jours après le passage du Tour de France, aura lieu la 6^{ème} édition de la course nature « La Mère Denis », une épreuve qui rassemble dans les paysages magnifiques de la Côte des Isles plusieurs centaines de coureurs à pied.

C'est à la fin de l'année 2008, qu'une poignée de passionnés créent l'association « Courir Ensemble en Côtes des Isles » et participent aux différentes épreuves organisées dans la région. Très rapidement, germe l'idée d'organiser une course à Barneville Carteret. C'est ainsi qu'au mois de juillet 2011 s'affiche au calendrier de la Fédération française d'Athlétisme, la première édition de « la Mère Denis », une épreuve de 22 kilomètres entre Portbail et Barneville Carteret. Très rapidement viendront s'ajouter deux « petites sœurs », la courses des Lavandières (12 km) et celle les Buandières (6 km) ainsi qu'une épreuve de marche.

La beauté des paysages traversés, entre massifs dunaires, havres et cap de Carteret ; l'originalité du transport des participants par le train touristique du Cotentin ; la qualité de l'organisation assurée par de nombreux bénévoles et les animations pour les enfants ont séduit les coureurs plus nombreux chaque année.

La « Mère Denis » est aujourd'hui inscrite au challenge des trails de Basse Normandie et elle



figure au programme de nombreux coureurs venant de toutes les régions de France.

Au palmarès des précédentes éditions, nous trouvons l'élite des coureurs régionaux et notamment nos représentantes locales, Emeline et Anaïs Siard mais également Yamma Oubouhou Belkacem, championne du monde de cross en 1999 et championne d'Europe de cross court en 2001 ; Jason Loutitt, vice-champion du monde de trail en 2011 ou pour l'édition 2015, Patrice Suc, le clermontois habitué des podiums nationaux.

En dehors de cet événement annuel, les adhérents de « Courir Ensemble » animent des sorties hebdomadaires et s'entraînent pour relever des défis. Ainsi sept d'entre eux porteront les couleurs de la Côte des Isles sur le marathon du Mont Saint Michel, le 29 mai prochain.



retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



www.barneville-carteret.fr



Le dimanche 3 juillet 2016, la circulation et le stationnement seront interdits de 09h00 jusqu'à 18h00 notamment sur les voies suivantes :

- la rue Médéric,
- Place de l'Eglise,
- Place du Docteur Auvret,
- la rue des Halles,
- l'avenue Guillaume le Conquérant,
- le carrefour Boudet,
- l'avenue de la République,
- l'avenue des Douits.

La circulation sera fermée également sur les rues, chemins qui mènent vers les rues citées.

Stationnement interdit sur les parkings suivants :

- place Terminus (ancienne gare SNCF de Carteret),
- place Flandres Dunkerque (en partie)
- parking en herbe du marché de Carteret.

Nous demandons donc aux gérants des campings, commerçants, hôtels, restaurants, propriétaires de gîtes, d'en avvertir leur clientèle.

Nous sommes également à la recherche de vieux vélos dans le cadre de l'animation pour le passage du Tour de France à Barneville-Carteret. N'hésitez pas à nous les déposer en mairie.



**Expositions Salle du PARC
de 10h à 12h et de 15h à 19h**

Du 15 au 24 Avril: Pierre BOURGEOIS

Du 5 au 8 Mai : Christian DUTOT

**Du 13 au 23 Mai : Isabelle LEVESQUE et Sophie LEPLATRE
--PRIEUR**

Du 25 Mai au 02 Juin : Caroline DESPREZ et Luc SEBERT

Du 08 au 22 Juin : Dominique BRETON



Amis de la
CHAPELLE SAINT-LOUIS
CARTERET

**Samedi 07 Mai : Salle des Douits
Théâtre par la compagnie SACREBLEU**

**Dimanche 5 Juin : Eglise de Barneville
Ensemble classique BRIOVERE**

**Mercredi 13 Juillet : Eglise de Barneville
Graziella (soprano classique)**



CONCERTS

**Dimanche 8 mai /
18h / Eglise de Barneville
18h / Chorale de savoie / Eglise de Barneville-Carteret**

Samedi 25 Juin / Fête de la musique
De 11h à 12h30 / Marché de Barneville-Carteret / Fanfare Les fonkfarons
15h / Hall Carrefour Market / Fanfare les fonkfarons
16h / Salle des Douits / en cours de recherche
18h / Petit Port / Fanfare Les fonkfarons
18h / Eglise de Barneville / Chorale intermède
Soirée / Bar du port / Concert

**Dimanche 8 Mai/18H/Eglise de Barneville
Concert à 4 mains**

LES DATES A RETENIR

**Dimanche 15 et lundi 16 mai :
Rassemblement de Doris
Place de la gare Carteret**

**Samedi 28 Mai : Course de la Côte des Isles
Course d'aviron de mer à Carteret**

**Samedi 11 Juin : Fête de la musique
Barneville-Bourg**

**Samedi 25 Juin : Fête de la musique:
Carteret**

**Samedi 25 Juin : 40 ans du club de JUDO
Salle de sport**

**Dimanche 3 Juillet : Tour de France
Barneville-Carteret Relais-Etape
Place de la Gare**

**Samedi 09 Juillet: Course La Mère Denis
Quai de Pêche à Carteret**

**Dimanche 10 Juillet : Tour des Ports de Manche
Port de Carteret**



**Jeudi 14 Juillet : Fête nationale
Barneville-Plage**

2016 - Année stratégique pour le Tourisme!

On se surprend toujours à dire que notre "coin" est magnifique. On se prendrait même à regretter parfois le passé, épris d'une certaine nostalgie ou d'un conservatisme désuet.

Pourtant la station doit en permanence savoir se remettre en cause, réfléchir et s'adapter aux nouvelles pratiques du tourisme qui, rappelons-le, représente près de 70% de notre économie au travers des cafés hôtels restaurants mais aussi des commerces, du cinéma et du tissu d'artisans (un des plus denses du Département de la Manche) pour construire, entretenir, rénover les nombreuses résidences secondaires.

Le tourisme est donc un véritable modèle économique car il est transversal et touche presque toutes les activités existantes sur notre commune. Votre emploi est peut-être lié directement ou indirectement à l'activité touristique.

Vouloir défendre et développer l'activité touristique n'est donc pas une utopie ni un concept un peu abstrait. D'ailleurs nos anciens ne s'étaient pas trompés en créant un des tous premiers Offices de Tourisme à Carteret en 1904 puis à Barneville en 1921.

Cette volonté doit donc passer par une stratégie qui a été votée en conseil communautaire en 2014. Celle-ci consiste à vendre notre destination en mettant en valeur notre patrimoine, notre littoral et nos paysages. Pour accompagner cette stratégie il nous faut aussi nous adapter dans l'amélioration du cadre de vie, dans les services et les équipements proposés afin de répondre aux besoins exprimés par ceux qui viennent en vacances dans notre belle station.

En 2016/2017 vont émerger d'autres projets et de nouvelles réalisations avec notamment la création de pistes cyclables, l'ouverture au public du phare de Carteret dès l'été 2016 ainsi que le lancement de la procédure de reclassement en station touristique. C'est un dossier extrêmement complexe mais aussi très important pour la station. La commune ambitionne en parallèle d'obtenir le label Ville et Villages fleuris ainsi que le label Station Verte en complément des labels Famille Plus et Pavillon bleu qu'elle possède déjà. Nous allons procéder également à la rénovation du mini-golf, à l'amélioration du centre d'accueil Eugène Godey qui, depuis un an, est aussi devenu auberge de jeunesse, à l'amélioration de la signalétique touristique, au rafraîchissement des extérieurs de la gare maritime, à la pose de mobilier urbain (« toutounettes » et parcs à vélos). La mairie poursuivra également les efforts importants entrepris pour la structuration et le développement de l'offre de nautisme.

Enfin le passage du Tour de France dans notre commune le 3 juillet prochain avec l'installation du village « Relais-Etape » place Terminus à Carteret, sera une magnifique opportunité pour la promotion de notre destination touristique.

La mise en perspective de cette volonté de renforcer notre attractivité est nécessaire à la vitalité de notre station, au développement de son économie et donc des emplois induits. Cela contribuera aussi au rajeunissement de la clientèle touristique, au dynamisme et à la notoriété de la station qui doit prouver son excellence dans le cadre élargi d'un tourisme « cotentinois » qui semble se dessiner face à une compétition toujours plus ardue.

Stéphane PINABEL

Du côté des entreprises...

Saluons la création de la brasserie "La Cotentine", d'un service d'aide à l'écriture et aux devoirs, et d'un service de conciergerie.

Souhaitons aussi bon vent aux repreneurs de l'hôtel des Ormes et de l'hôtel de la Marine.



Du côté Jeunesse & Sport...

Cette année sont prévus :

la rénovation des filets de protection du stade Francis Laisney

L'aide à la filière nautique (voile et aviron)

La finalisation de l'aire de jeux pour petits au square de la Plage

L'aménagement de l'aire de jeux pré-ados place des fêtes à la Plage avec la pose d'un tennis de table d'extérieur, d'agrès en bois et de divers mobiliers urbains pour les familles.

le démarrage du Skate Park en septembre prochain si le financement est bouclé.



Barneville sur Mer et Carteret à l'heure de Verdun

La France commémore, en cette année 2016, le centenaire de la bataille de Verdun. C'est l'occasion de revisiter les comptes rendus des conseils municipaux de l'époque pour connaître ce qu'était l'activité des deux municipalités de Barneville et Carteret en cette année 1916.

Les deux communes, qui relevaient alors de la sous Préfecture de Valognes, avaient douze conseillers municipaux, réduits à onze à Barneville, par suite d'une démission. A Carteret, on apprend que deux conseillers sont mobilisés, trois sont partis au front, où deux seront tués, Messieurs Leveilley et Lebreton. Comme trois conseillers sont régulièrement absents, ce sont quatre conseillers qui participent généralement aux réunions de Conseil, sous la présidence de M. Feret, le Maire. A Barneville, on signale, que l'on compte cinq mobilisés, dont le Maire, M. Bahier. La plupart du temps, six conseillers se retrouvent autour de la table. Le registre des comptes-rendus fait état de trois conseils dans l'année à Carteret, sept à Barneville, dont certains n'ont qu'un ordre du jour ponctuel pour statuer, par exemple sur une demande urgente d'assistance. Remarquons que la Municipalité de Barneville sait encadrer l'année 1916 : le premier conseil se tient le 1^{er} janvier à 10 heures du matin, et le dernier, le 31 décembre à 18 heures.

Les comptes administratifs font apparaître qu'à Barneville la recette s'est élevée à 16.817 francs, les dépenses à 9.187 francs, auxquelles s'ajouteront 1.600 francs de travaux pour les chemins vicinaux, plus d'autres dépenses à peu près à hauteur des excédents. A Carteret, les recettes se montent à 13.186 francs, les dépenses à 5.800. L'excédent sera investi, pour 2.100 francs, dans les chemins vicinaux, et le conseil place 2.700 francs dans l'achat de titres de rente à 5%.

Les dépenses d'investissement sont extrêmement réduites. On note l'aménagement dans chaque commune, d'un terrain pour installer l'atelier public de distillation, à Barneville sur la route de la Haye d'Ectot, à Carteret, près du lavoir municipal. A ce propos, le Conseil de Carteret réclame avec vigueur la création d'une recette buraliste de contributions indirectes. Les deux recettes existantes sont à Barneville et aux Moitiers d'Allonne, et les exploitants, qui assurent des ventes quasi quotidiennes, perdent beaucoup de temps en déplacements. La délibération affirme qu'une commune de 571 habitants, avec 20 hectares de terrains plantés de pommes, a droit à une telle implantation.

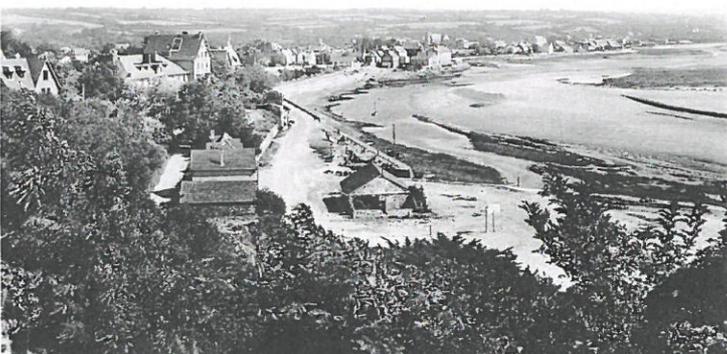
Les dépenses concernent en priorité des versements d'aide aux familles nombreuses, qui, à l'époque, ne perçoivent pas d'allocations familiales, mais aussi des prises en charge de frais médicaux. Le compte-rendu souligne par exemple que « vu le triste état du sieur L..(On cite son nom) la prise en charge de son hospitalisation est légitime »

Les subventions sont peu nombreuses : quelques francs votés par les deux communes pour l'union des femmes françaises qui achètent des lainages pour l'hiver, à la société La Barnevillaise, qui prodigue aux jeunes des leçons de gymnastique et de tir. Une différence toutefois : sollicitée par l'Etat pour mettre en place des cours du soir pour adultes, la Municipalité de Carteret répond que « le nombre d'élèves qui pourraient fréquenter les cours ne serait pas en rapport avec les sacrifices que devrait s'imposer la commune », alors qu'à Barneville, on souligne que ces cours « sont d'une grande utilité et qu'il y a lieu d'en favoriser la fréquentation », et 170 francs sont votés pour sa mise en place. Par ailleurs les communes sont sur la même ligne pour voter un concours exceptionnel à leur garde champêtre, qui apporte en ces temps tourmentés « un concours précieux et dévoué. » Carteret ajoute un versement spécial de 250 francs à son secrétaire de mairie, dont le logement de fonction est également instituteur- est occupé par des troupes belges, ce qui l'empêche, bien sûr, de jouir de son logement, mais aussi de récolter « les fruits des nombreux arbres du jardin de l'école de garçons. »

On ne parle pas d'activités touristiques. Toutefois, au printemps 1917, le Maire de Carteret fait savoir qu'il y a plusieurs demandes de location ou d'hébergement pour l'été, mais que ces demandes seront retirées si les vacanciers ne peuvent disposer de charbon, ce qui entraînerait des pertes de recettes de patentes pour la commune. En conséquence, le Conseil demande au Préfet que soient attribuées aux marchands locaux 20 tonnes de charbon « pour permettre aux baigneurs de pouvoir contracter des locations pour la saison qui s'ouvre. »

On terminera ce rapide tour d'horizon par une anecdote. L'Etat rappelant que la collecte des vieux papiers est une tâche d'intérêt national, la Municipalité de Barneville propose de donner tous les recueils du Journal Officiel (comprenant la publication de tous les décrets et lois, qui doivent pouvoir être mis à la disposition du public) étant entendu que « la collection de ces journaux est reléguée dans le grenier, qu'elle y est en désordre, et qu'elle n'a aucun intérêt »...

Claude DUPONT



Etat civil depuis le 1er janvier 2016

AVIS DE NAISSANCES :



SIMON Cerise née le 25/02/2016
GUERIN Nathan et Mathis le 22/03/2016
HAMEL Mattéo le 23/03/2016
ROMERO Gabriel le 30/03/2016



DECES :

Alain RODET le 01/01/2016
Christian FLEUR le 03/01/2016
Bernard GALLET le 06/01/2016
Désirée LEVALLOIS le 10/01/2016
Frédérique BLEICHER le 11/01/2016
Jules COURVAL le 17/01/2016
Monique VITTU le 20/01/2016
Emidio MENDES le 23/01/2016
Maryvonne DELCOURT le 24/01/2016
Pascal RAMSTEINER le 25/01/2016
Madeleine GODEFROY le 08/02/2016
Geneviève LEDARD le 17/02/2016
Lucie DEVAUCHELLE le 18/02/2016
Jean-Claude LEVEQUE le 21/02/2016
Patrice LECONTE le 27/02/2016
Simonne CORNET le 02/03/2016
Gabrielle LEMONNIER le 12/03/2016
Anne-Marie POULAIN le 14/03/2016



Hôpital Pasteur Cherbourg	02 33 20 70 00
Hôpital de Valognes	02 33 95 70 00
Ambulances de la Côte des Isles	02 33 04 71 33
Ambulances Davodet	02 33 53 05 30
Dr Haquet et Dr Boehm	02 33 52 61 36
Dr Dolbecq	02 33 04 78 86
Cabinet infirmiers :	
Jean-Lemarchand, Lamort, Morin	02 33 04 60 62
Letribot	02 33 10 28 50
Pharmacie	02 33 53 86 17
Kinésithérapeutes	02 33 04 96 97
Pédicure-podologue	02 33 04 52 60
Sage-femme	06 89 93 28 04

Mairie Barneville-Carteret

ACCUEIL PUBLIC

lundi - mardi - jeudi - vendredi	9h00 - 12h00 14h00 - 16h00
mercredi	9h00 - 12h00
samedi Permanence (empreinte et retrait CI, RETRAIT imprimés divers...)	9H30-12H00

Direction Générale des Services :

Pascale RAGOT
pascale.ragot@barneville-carteret.fr
02.33.53.95.34

Permis de construire, urbanisme :

Claudine BOJARSKI
claudine.bojarski@barneville-carteret.fr
02.33.53.95.31

Service des eaux et assainissement :

Claudine BOJARSKI , Maryline LECUREUIL
claudine.bojarski@barneville-carteret.fr
02.33.53.95.31

Accueil, démarches administratives, standard :

Cathy MACAIGNE
cathy.macaigne@barneville-carteret.fr
02.33.53.88.29

Etat civil, concession funéraire, élections, CCAS :

Edith GONANO
edith.gonano@barneville-carteret.fr
02.33.53.95.33

Comptabilité :

Françoise GRENTE
francoise.grente@barneville-carteret.fr
02.33.53.95.32

Associations, animation, communication :

Cyrille PAIN
cyrille.pain@barneville-carteret.fr
02.33.53.95.36

Environnement et littoral :

Jennifer PACARY
jennifer.pacary@barneville-carteret.fr
02.33.53.88.29

Services techniques :

André MARION
technique.bc@orange.fr
02.33.04.23.06 06.85.82.67.30

Garde champêtre :

Patrice BELLIER
police@barneville-carteret.fr
06..45.17.26.58